

MAIRIE DE MIONNAY
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 novembre 2020

Présents : H. Cormorèche, E. Fleury, JL Bourdin, N. Garampon, G. Halle, T. Joubert, C. Loubière, C. Bouchard, J. Burdet, N. Curtet, H.Fayard, M. Fayot, D. Nguyen, S. Larose-Julien, F. Redaud, F.Roucaÿrol,

Absents :L. Derhy, Y.Dhomont, R. Breassier,

Pouvoir : Y.Dhomont à H. Cormoreche, R. Breassier à T. Joubert,

1. Désignation du secrétaire de séance

Sabine Larose-Julien est désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du dernier compte rendu

Le compte-rendu du conseil municipal du 2 octobre 2020 est approuvé.

3. Minute de silence en hommage à Samuel Paty

M. le Maire donne lecture du message transmis par l'association des maires de France aux maires.
Le conseil municipal en hommage à Samuel Paty observe une minute de silence.

4. Salle Polyvalente : avenants

M. Bourdin rappelle les travaux de la salle polyvalente. Il présente les avenants proposés pour différents lots.
Pour le lot 1 Terrassement généraux VRD de l'entreprise Perrier, d'un montant de 736 € HT soit 883,20 € TTC pour la mise à jour des travaux non réalisés (finition enrobé) des travaux supplémentaires (stabilisé) et protection pompe à chaleur et marquage au sol.

Pour le lot 6 Menuiseries intérieures bois de l'entreprise Bret, pour un montant de 606 € HT soit 727,20 € TTC, pour la modification d'une porte en ouvrant 2/3 -1/3, suppression du panneau de sécurité.

Pour le lot 7 Carrelage Faïences de l'entreprise Comptoir des Revêtements, carrelage réalisé dans le local entretien pour un montant de 612,20 € HT soit 734,64 € TTC.

Pour le lot 8 Plafonds isolation de l'entreprise Bonglet, prestation non réalisée grillage support isolant d'un montant de - 5 231,40 € HT soit - 6 277,68 € TTC

Pour le lot 10 Electricité de l'entreprise Michel création baie régie, micro d'un montant de 1 369,40 € HT soit 1 643,28 € TTC

M. Bourdin rappelle que le montant initial du marché de construction de la salle polyvalente était de 783 180,78 €HT et qu'il s'établira après ces avenants à 808 387,90 € HT soit environ 3,2 % d'augmentation.

Il précise que la commission sécurité incendie pour l'ouverture du bâtiment initialement prévue le 13 novembre est reportée ultérieurement suite à de nouvelles remarques du contrôleur technique. Cela n'a pas d'incidence au vu du contexte sanitaire et de la fermeture des établissements de type L au public. Il ajoute que le menuisier n'a pas encore posé toutes les portes, ni le bar, ce qui empêche d'autres entreprises de terminer leurs prestations.

F. Redaud demande si le téléphone est installé. M. Bourdin lui répond par l'affirmative.

M. Nguyen précise que la formation pour l'alarme aura lieu le jeudi 12 novembre à 11 heures.

M. Bourdin ajoute que plusieurs formations ont eu lieu cet après-midi.

Il précise que le bureau de contrôle Socotec a mis en avant de nouvelles remarques concernant des gaines coupe-feu alors que le bâtiment est terminé, une réunion est prévue la semaine prochaine afin de trouver une solution.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve l'avenant 4 et autorise M. le Maire à signer pour le lot 1 Terrassement généraux VRD l'avenant N°4 de l'entreprise Perrier TP d'un montant de 736 € HT soit 883,20€ TTC portant ainsi le montant du marché à 219 423,32 € HT soit 263 307,98 € TTC.
- Approuve et autorise M. le Maire à signer pour le lot 6 Menuiserie intérieures bois l'avenant N°2 de l'entreprise Bret d'un montant de 606 € HT soit 727,20 € TTC portant ainsi le montant du marché à 20 823,24 € HT soit 24 987,89 € TTC.
- Approuve et autorise M. le Maire à signer pour le lot 7 carrelage Faïences l'avenant N°2 de l'entreprise comptoir des revêtements d'un montant de 612,20 € HT soit 734,64 € TTC portant ainsi le montant du marché à 26 944,12 € HT soit 32 332,95 € TTC.
- Approuve et autorise M. le Maire à signer pour le lot 8 Plafonds isolation l'avenant N°1 de l'entreprise Bonglet d'un montant de – 5 231,40 € HT soit – 6 277,68 € TTC portant ainsi le montant du marché à 57 871,74 € HT soit 69 446,09 € TTC.
- Approuve et autorise M. le Maire à signer pour le lot 10 Electricité l'avenant N°3 de l'entreprise Michel d'un montant de 1 369,40 € HT soit 1 643,28 € TTC portant ainsi le montant du marché à 73 313,44 € HT soit 87 976,13 € TTC.
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au BP 2020 opération N°120.

5. SIEA. Adhésion au service de conseil en énergie partagée

JL Bourdin expose au Conseil Municipal que dans le cadre d'une démarche d'amélioration de la connaissance, de la gestion et de la rénovation du patrimoine bâti de la commune, le SIEA propose un service de Conseil en Énergie Partagée. Ce service permet de mutualiser entre communes de moins de 10 000 habitants un poste de technicien spécialisé dans le suivi et la rénovation énergétique des bâtiments. En effet, dans un contexte d'augmentation des coûts énergétiques, d'épuisement progressif des énergies fossiles, et dans le cadre des objectifs nationaux et internationaux, le SIEA s'engage à accompagner et aider ses communes adhérentes à maîtriser leurs consommations énergétiques, à diminuer les impacts environnementaux liés à ces consommations et à développer les énergies renouvelables.

Dans ce cadre, une convention fixant les dispositions par lesquelles la commune va bénéficier du service de Conseil en Énergie Partagé a été mise en place par le SIEA et doit être signée. Il précise que l'adhésion à ce service est possible en contrepartie d'une cotisation établie à 0,2 euros par habitants par an. Une mission complémentaire de 750 € par bâtiment est possible.

Il conviendra de nommer plusieurs référents. JL Bourdin propose d'effectuer cette nomination lors de la prochaine commission bâtiment vendredi prochain.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte d'adhérer au service CEP du SIEA tel que défini dans la convention d'adhésion et autorise M. le Maire à signer la convention d'adhésion au service CEP du SIEA.

6. Centres aérés. Participation de la commune été 2020

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 10 juillet 2020, décidant de participer aux séjours d'enfants de Mionnay en Centres Aérés durant l'été 2020 ; cette participation a été fixée à 2,30 euros par jour par enfant.

Il présente au Conseil l'état de présence pour un montant total de 786,60 euros pour 342 journées effectuées. Il précise qu'en 2019 la participation de la commune s'élevait à 676,62 € pour 256 journées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité dit qu'il sera attribué la somme de 786,60 euros

7. Eté 2020 Participation vacances enfants du personnel

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 10 juillet 2020 par laquelle il décidait de renouveler pour l'année 2020 l'aide aux vacances des enfants du personnel, et par laquelle il fixait les montants maxima de ces aides, sur la base des tarifs de prestations transmis par la Préfecture.

Il soumet à l'assemblée la demande d'un agent, et présente les justificatifs nécessaires.

F. Roucayrol ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer à un agent la somme de 37,90 €.

8. Travaux Aménagement RD 1083 sud avenant

M. Joubert rappelle les travaux d'aménagement voirie sécurité de la RD 1083 au sud du village. Il rappelle que l'aménagement par la société Ytem de la parcelle AE 41 pour la réalisation d'un lotissement d'une surface de plancher maximum de 4400 m² rend nécessaire la réalisation d'un aménagement voirie sur la RD 1083 au vu de l'intensité de la circulation et des exigences de sécurité demandées par le conseil départemental.

Il rappelle que cet aménagement sera financé à hauteur de 80 % du montant des équipements publics par la société Ytem dans le cadre du projet urbain partenarial.

Il rappelle qu'un marché a été signé avec l'entreprise Roger Martin d'un montant de 205 106.91 € HT soit 246 128.29 € TTC, suite à la délibération prise le 10 juillet dernier.

Les travaux ont débuté début septembre.

Lors de la réalisation des travaux des ajustements du marché sont rendus nécessaires.

Le présent avenant a pour objet de fixer les quantités réelles, les prix nouveaux au DQE :

- Remplacement tuyau fossé 9 ml le Ft 825.80 € HT
 - Potelet entrée village 7 u (y compris chaînettes et manilles) le Ft 4 334.29 € HT
 - Poteaux bois (parking RD) l'Unité 140.00 € HT
 - Rajout potence et repose panneau pédagogique le Ft 900.00 € HT
 - Modification entrée lotissement le Ft 1 850.00 € HT
- TOTAL + 9 590.09 € HT

Les quantités en plus et en moins :

- Quantités réelles en plus : + 11 269.94 € HT
 - Quantités réelles en moins : - 27 360.95 € HT
- TOTAL - 16 091.01 € HT

M. Joubert précise que la réalisation de l'enrobé sur le trottoir a été retiré du marché car le nouvel immeuble va être réalisé en limite de cet espace, et la réalisation aurait été endommagée par les travaux de construction. Cet aménagement sera donc réalisé ultérieurement.

De même, une partie des plantations sera réalisé après l'implantation de l'immeuble.

Le montant de l'avenant s'élève au total à 6 500,92 € HT en moins soit un % d'écart introduit par l'avenant de : - 2.01 %

Le nouveau montant du marché public est de 198 605,99 € HT soit 238 327,19 € TTC réparti comme suit :

| | Marché initial | Nouvelle répartition |
|------------------|-----------------|----------------------|
| RD 1083 | 170 894,17 € HT | 166 868,92 € HT |
| Impasse piétonne | 17 960,14 € HT | 16 164,73 € HT |
| Parcelle AE 33 | 16 252,60 € HT | 15 572,34 € HT |
| Total | 205 106,91 € HT | 198 605,99 € HT |

M. Bourdin précise qu'un premier versement du projet urbain partenarial va être demandé à l'aménageur, et au vu du report de certaines prestations à l'arrivée de l'immeuble, un versement intermédiaire sera proposé de par le décalage dans le temps. M. Marchand d'Ytem aménagement nous a transmis un accord oral de principe.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve l'avenant N°1 au marché de l'entreprise Roger Martin pour les travaux d'aménagement sud de la RD 1083 d'un montant de - 6 500,92 € HT portant ainsi le marché à 198 605,99 € HT soit 238 327,19 € TTC.
- Autorise M. le Maire à signer cet avenant.
- Précise la répartition sur les différents espaces de cet avenant :

| | Marché initial | Nouvelle répartition |
|------------------|-----------------|----------------------|
| RD 1083 | 170 894,17 € HT | 166 868,92 € HT |
| Impasse piétonne | 17 960,14 € HT | 16 164,73 € HT |
| Parcelle AE 33 | 16 252,60 € HT | 15 572,34 € HT |
| Total | 205 106,91 € HT | 198 605,99 € HT |

9. Versement RH budget Assainissement

M. Bourdin, informe que le Budget Principal supporte des charges de personnel administratif dont les missions relèvent du budget annexe de l'assainissement.

Afin de respecter le principe de sincérité budgétaire, il est proposé d'introduire dans le budget de la Commune 2020, le remboursement des frais de personnel (salaires + charges associées) par le budget annexe Assainissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide que pour la période du 01 Janvier 2020 au 31 Décembre 2020, les charges de personnel qui devront être facturées par le Budget Principal au compte 70841 au Budget annexe de l'assainissement au compte 6215 sont les suivantes :
 - Secrétaire générale : 10 % des frais annuels
 - Secrétaire du service comptabilité : 5 % des frais annuels
- Décide de facturer au budget annexe de l'Assainissement pour 2020, la mise à disposition du personnel communal pour un montant de 8 525.38 €.

10. Commissions municipales. Modifications

M. le Maire propose de modifier les commissions municipales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, constitue ainsi qu'il suit et conformément au dernier alinéa de l'article L2121-21 du CGCT, les commissions municipales :

Le maire est membre de droit de chaque commission municipale.

| COMMISSION | RESPONSABLE | MEMBRES | MEMBRES EXTERIEURS |
|---|--|---|--|
| Appel d'Offres (délib spécifique) | Le Maire et : | | |
| | 3 titulaires Y. DHOMONT C. BOUCHARD J. BURDET | 3 suppléants F. REDAUD M. N'GUYEN T. JOUBERT | / |
| Assainissement. Environnement | JL BOURDIN | R. BREASSIER, L. DERHY, E. FLEURY, G. HALLE, F. REDAUD | JP DEVRIEUX |
| Associations | E FLEURY | C. BOUCHARD, G. HALLE, C. LOUBIERE | |
| Autorisations du Droit des Sols (permis de construire etc...) | E. FLEURY | JL. BOURDIN, N. CURTET, Y. DHOMONT, T. JOUBERT, F. REDAUD | / |
| Bâtiments | T. JOUBERT | R. BREASSIER, Y. DHOMONT, S. LAROSE JULIEN, D. N'GUYEN, F. REDAUD | G. VIRONE |
| Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) (Délib spécifique) | Président : H. Cormoreche | Membres du CM 5 | Extérieurs 5 |
| | C. LOUBIERE | C. BOUCHARD N. CURTET G. HALLE N. GARAMPON | B. CORMORECHE A. FAYOT, P. FLEURY A.M. PIMENTA DA SILVA, D. VAUDAN |
| Cimetière | H. CORMORECHE | C LOUBIERE, S. LAROSE JULIEN | / |
| Communication | E. FLEURY | C. BOUCHARD, N. CURTET, M. FAYOT, C. LOUBIERE | V. BALMON, S FARENC |
| Concession service publique (délib spécifiques) | Le Maire et 3 titulaires | et 3 suppléants | |
| | JL BOURDIN Y. DHOMONT F. ROUCAYROL | G. HALLE J. BURDET N. GARAMPON | / |
| Conseil Municipal des Jeunes | M. FAYOT | J. BURDET | A. FAYOT |
| Construction salle polyvalente | JL BOURDIN | E. FLEURY, Y. DHOMONT | A. REY, S. FARENC |
| Culture et gestion salle polyvalente | C. LOUBIERE | C. BOUCHARD, JL BOURDIN, J. BURDET, N. CURTET, M. FAYOT, E. FLEURY, G. HALLE | S. FARENC A WORMSER |
| Ecole - Pôle Enfance | N. GARAMPON | N. CURTET, E. FLEURY, G. HALLE, | / |
| Restaurant Scolaire | F. ROUCAYROL | J. BURDET, S. LAROSE JULIEN | A. REY, M. SIMONETTA |
| Festivités | JL BOURDIN | H. FAYARD, E. FLEURY, N. GARAMPON, G. HALLE, C. LOUBIERE, T. JOUBERT, F. REDAUD | / |
| Finances | JL BOURDIN | F. ROUCAYROL, T. JOUBERT, G. HALLE, F. REDAUD | |
| Fleurissement | N. CURTET | F. REDAUD M. NGUYEN | |
| Informatique – Téléphonie - RGPD | H. FAYARD | F. REDAUD M. NGUYEN | |
| Logements | C. LOUBIERE | N. CURTET, E. FLEURY, N. GARAMPON | P. SALIERNO, E. VIVIEN |
| Marchés publics | JL BOURDIN | E. FLEURY, F. REDAUD | / |
| Médiathèque | N. GARAMPON | C. BOUCHARD, N. CURTET | |

| | | | |
|--|---------------|---|--|
| Personnel - Gestion RH - Prévention | H. CORMORECHE | Adjointes uniquement | / |
| Relation intergénérationnelle Lire et faire lire | C.LOUBIERE | C.BOUCHARD, J. BURDET, M. FAYOT, E. FLEURY, N. GARAMPON | C.BURDET F. MARTIN-BLONDET Consultante: I. DELBECQ |
| Révision du Plan Local d'Urbanisme | JL BOURDIN | R. BREASSIER, Y. DHOMONT, E. FLEURY, T. JOUBERT | S. DAVIN |
| Santé | N. GARAMPON | C.BOUCHARD, JL BOURDIN, E. FLEURY, | |
| Sécurité | D. N'GUYEN | J. BURDET, L. DERHY, E. FLEURY, T. JOUBERT, F. REDAUD | G. VIRONE, T. LAPALU |
| Voirie – Chemins – Eclairage public – électricité - Marché Forain | T. JOUBERT | R. BREASSIER, D. N'GUYEN, S. LAROSE JULIEN, F. REDAUD | R. BONNET T. LAPALU |

11. Décisions

M. le Maire précise que la commune n'a pas exercé son droit de préemption pour les déclarations d'intention d'aliéner enregistrées sous les numéros 20 à 24.

M. le Maire informe le conseil qu'il a signé le devis du SIEA pour l'électrification de la résidence seniors de 60 logements d'un montant de 14 583 € HT.

M. le Maire précise au conseil qu'il a validé le devis de la société FIC pour l'achat d'une autolaveuse pour la nouvelle salle polyvalente d'un montant de 3 875 € HT.

M. le Maire informe le conseil qu'il a signé le devis de la société Eurobox d'un montant de 2670 € HT pour l'acquisition d'un container pour stocker provisoirement le matériel du foot.

M. le Maire précise qu'il a signé deux décisions modifiant les décisions initiales de l'entreprise Ponsot Bellet :

- modification décision initiale démoissage des toitures épicerie-bar 3770 € HT (contre 3190 € HT + 580 € coloré brun toiture)
- modification décision habillage des bandeaux de rives épicerie-bar 1753,50 € HT (contre 2349,50 € -596 € bandeaux bois conservés)

M. le Maire informe le conseil qu'il a signé un devis de la société COM 6 pour l'achat de trois PC portables plus trois écrans plus trois claviers plus trois bases plus deux imprimantes pour 5579 € HT.

12. Comptes rendus des commissions

JL Bourdin pour la commission environnement donne compte-rendu de la dernière réunion pour la redevance incitative avec la CCD. S. Larose-Julien dit que son conteneur n'est parfois pas totalement vidé. Il est précisé que la facturation est faite sur la différence de poids entre la levée et la descente du bac par le camion. Si un sac reste dans le conteneur il ne fait pas l'objet d'une double facturation. G. Hallé note que des modifications de tournée sont faites. Le camion passait avant au bout de son impasse alors que cela ne sera plus le cas. La CCD n'a pas fait de communication auprès des habitants sur ces changements.

E. Fleury pour la commission communication demande aux personnes qui distribuent la Lettre de l'informer en cas d'absence, afin que le secteur puisse être réaffecté ponctuellement à une autre personne. D'autre part, elle informe le conseil qu'elle a demandé des devis pour changer le panneau d'affichage qui dysfonctionne de plus en plus.

E. Fleury demande s'il serait possible de communiquer sur le dispositif voisin vigilant. M. le Maire répond par la positive.

Elle précise par ailleurs que la commission travaille pour améliorer la communication du marché.

E. Fleury pour la commission association informe le conseil que suite aux directives reçues par la Préfecture les activités associatives sont à l'arrêt ainsi que les manifestations.

Elle précise que la CCD met en avant les commerces et les possibilités de click and collect. La CCD a développé des tickets éco dombes.

C. Loubière précise qu'avec le reconfinement elle a réactivé l'aide aux personnes nécessitantes en s'appuyant sur le réseau de bénévoles. Des attestations de déplacement sont à disposition en mairie et à la pharmacie.

Elle précise qu'au vu du contexte sanitaire le repas du CCAS a été reporté au printemps. Des cartes de vœux seront adressées aux anciens.

C. Loubière précise qu'elle va participer à deux commissions d'attribution de logement.

C. Loubière pour la commission culture précise qu'une réunion aura lieu le 16 novembre pour finaliser le règlement et les tarifs de la nouvelle salle polyvalente. La commission a participé à plusieurs formations.

N. Garampon informe le conseil de la dernière réunion du pôle enfance. Elle précise que la commune va percevoir une aide exceptionnelle de la CAF de 18 000 € au vu du contexte sanitaire.

Elle donne compte-rendu du dernier conseil d'école.

Elle précise le nouveau protocole sanitaire qui s'applique aux écoles ainsi que le nouveau fonctionnement du périscolaire dans lequel les enfants de maternelle restent en maternelle.

Elle informe le conseil d'un préavis de grève de l'éducation nationale pour lundi. M. Fayot précise qu'il devrait être peu suivi en élémentaire.

N. Garampon précise qu'un agent est venu en renfort en maternelle afin que l'atsem maître d'apprentissage puisse accompagner l'apprentie atsem dans l'accomplissement de ses missions.

N. Garampon précise qu'une minute de silence a été respectée dans les classes concernées en primaire en hommage à Samuel Paty.

N. Garampon informe le conseil que la médiathèque est actuellement fermée au public en l'absence de la bibliothécaire.

N. Garampon pour la commission santé précise qu'un médecin travaille actuellement à mi-temps. G. Halle demande ce que la municipalité pourrait mettre en œuvre pour aider à l'installation des médecins sur la commune ? N. Garampon précise que certaines communes mettent à disposition des logements, prennent en charge le financement des loyers des cabinets médicaux.

T. Joubert précise que les cages de foot à l'école primaire ont été remplacées.

T. Joubert informe le conseil que la commission bâtiment travaille sur le projet des vestiaires du foot.

T. Joubert pour la commission voirie précise que les travaux de la RD 1083 devraient être terminés fin novembre.

M. Nguyen pour la commission sécurité précise que la formation à l'alarme de la salle polyvalente a eu lieu le 12 novembre.

M. Nguyen précise que l'opération orange a enfin fourni les numéros rio de téléphone pour changer d'opérateur.

M. Nguyen ajoute que l'élus référent à la commission de contrôle des listes électorales est M. Breassier (titulaire) et lui-même (suppléant).

M. Fayot pour le CMJ précise que 15 enfants ont été élus au CMJ. Les projets à venir sont notamment la mise en place d'un concours pour les illuminations de Noël. Elle ajoute qu'un enfant du CMJ jouera la Marseillaise pour la cérémonie du 11 novembre.

N. Curtet pour la commission fleurissement présente l'installation des pots à la nouvelle salle polyvalente.

F. Redaud précise qu'il a participé à la CCD à une réunion PCAET à laquelle il était difficile de suivre les débats sans explications et présentation initiale.

13. Questions diverses

M. le Maire précise que les nouveaux radars vont être installés.

M. le Maire précise que les bureaux du secrétariat de mairie vont être réaménagés le 20 novembre afin de limiter les espaces communs au vu du contexte sanitaire. Le secrétariat est également partiellement en télétravail au vu du nouveau confinement. M. le Maire précise que la gestion de la téléphonie en mairie fera l'objet d'une future réflexion.

G. Halle remercie l'information reçue de la future intervention de Suez pour la reprise des espaces verts.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h40

La Secrétaire de Séance, Sabine LAROSE-JULIEN



Le Maire, Henri CORMORECHE

